

---

---

## Discussion de l'article de Marnix Dressen

---

*François MICHON \**

La contribution de Marnix Dressen s'intéresse aux négociations menées dans le secteur des banques fin des années 90, début des années 2000. Il s'agit des négociations sur le temps de travail consécutives aux lois Aubry, ainsi que des négociations, menées pratiquement en simultané, sur le remplacement de la convention collective nationale de la branche de 1952, après sa dénonciation en février 1998 par l'Association Française des Banques. La contribution fait également place aux négociations « pré-retraite contre embauche », et rappelle les négociations sur le temps de travail menées de façon séparée au Crédit agricole, puisque cette banque constitue pratiquement une branche à elle toute seule de par son statut spécifique.

Marnix Dressen le remarque, l'acteur patronal voulait lier les deux négociations, sur le temps de travail d'un côté, sur la convention collective nationale de l'autre, en espérant sans doute reprendre d'une main ce qu'il aurait été contraint de donner de l'autre. Quoi qu'il en soit, la période concernée est riche d'enjeux pour le personnel des banques. Cette richesse des enjeux justifie tout à fait la reconstitution minutieuse des faits qu'entreprend l'auteur.

Cette reconstitution, l'établissement d'une « chronique sociale » en quelque sorte comme le revendique l'auteur, paraît relativement simple à faire, s'agissant de faits très récents. A la différence des matériaux sur lesquels les historiens ont le plus souvent affaire, les acteurs sont ici toujours en action. Ils ont pu être interrogés par le chercheur et fournir les informations. Une telle chronique est pourtant toujours longue et délicate à établir. Même après un petit nombre d'années, la reconstitution des faits suppose

---

\* CNRS, Matisse – Université de Paris 1, chercheur associé à l'IRES.

un lourd travail d'enquête et de vérification des données recueillies. La mémoire vivante se perd vite, déforme très rapidement la réalité des choses. Par ailleurs, un tel travail de chronique est d'autant plus risqué qu'il reste toujours à la merci de réfutations sur les faits et/ou de désaccords d'interprétation de la part de ces mêmes acteurs, lorsqu'ils en voient le résultat. Problème bien connu des sélections et des défaillances possibles de la mémoire : personne ne retrouve vraiment ses souvenirs. Et pour cause : personne n'a strictement les mêmes souvenirs, et les contradictions ne manquent jamais. Il faut dire toutes ces difficultés, puisque Marnix Dressen reste très modeste sur ce sujet.

L'intérêt premier de cette contribution est donc dans la présentation d'une chronique. Ce type de chronique est difficilement discutable à sa seule lecture. Seule l'épreuve de la lecture par les acteurs eux mêmes pourra nourrir un vrai débat sur cette retranscription des événements.

Naturellement, aucune retranscription événementielle n'échappe à l'interprétation. Il n'existe pas de faits bruts, sans un minimum d'analyse. Cette chronique des négociations ne manque pas de valoriser quelques conclusions et interprétations.

- Elle observe d'abord une très grande variabilité du déroulement de la négociation, au sein d'une même branche professionnelle pourtant, donc apparemment sous le poids des mêmes contraintes. Le jeu des acteurs paraît faire preuve d'un indéterminisme sans doute peu contestable. Ou dit autrement, d'une capacité indiscutable de bricolage, d'invention, que l'invention s'avère bonne, utile, ou au contraire sans intérêt voire néfaste – cela importe peu ici.

- Elle caractérise ensuite le jeu des acteurs comme *imprévisible, instable, non dénué d'ambiguïté* pour reprendre les propres termes de Marnix Dressen, qui note à juste titre que les régulations sociales ainsi négociées peuvent s'avérer *problématiques*, toujours selon ses propres termes. Sans doute indique-t-il ici que ces régulations sont loin d'être toujours rationnelles, ou totalement réfléchies, et pourront même ultérieurement s'avérer sources de quelques difficultés.

- Elle observe enfin l'établissement de nouveaux rapports entre accord de branche et accord d'entreprise, nouveaux pour le secteur des banques naturellement, puisque cela est loin de lui être spécifique. Non des rapports de substitution entre l'un et l'autre, mais une forte complémentarité, l'accord de branche faisant figure d'encadrement de la négociation d'entreprise. C'est bien ainsi d'ailleurs que l'envisageait le MEDEF lorsqu'à la suite des lois Aubry, il négociait plus que jamais au niveau branche, tout en développant son discours sur l'entreprise comme niveau pertinent de négociation, en particulier sur l'organisation et les temps de travail.

Naturellement, quelques unes des conclusions et interprétations laissent le lecteur sur sa faim. Ainsi lorsque par exemple la contribution aborde le

thème de l'émergence de nouveaux acteurs syndicaux, SUD en l'occurrence. Cela n'est que presque furtivement mentionné, suffisamment pourtant pour que l'on puisse comprendre que cela exprime une contestation de la signature de la convention collective nationale de branche par les cinq grandes fédérations. Malheureusement cela reste seulement évoqué. L'interprétation qu'il conviendrait de faire de cette contestation manque. De la même façon, l'évocation du rôle des acteurs, État, Justice, reste bien mince, et paraît surajoutée, peu intégrée au corps même de cette chronique. Celle-ci en paraît ainsi quelque peu incomplète sans doute. Nous le disions au début de cette discussion. Un travail de chronique est un exercice long et difficile. Comment ne serait-il pas quelque peu incomplet ?

